

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL425

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure
à l'amendement n° CL423 du Gouvernement

ARTICLE 15

Substituer aux mots :

« peuvent bénéficier »

les mots :

« bénéficient ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.